



AMBASSADE DE SUISSE  
EN FRANCE

Réf.: 324.0. - YJ

75 PARIS 7e, le	8 février 1971
142, Rue de Grenelle	
Tél. 551-6292 / 551-7580 / 551-8697	
Télex 27069	
Chèques Postaux Paris 5695-57	
Réception: 9 h. à 11 h. 45	
EPD	-9.271
Ref. P.A. 15.21.0.	

11. FEB. 71

Le suffrage féminin en  
Suisse vu par la presse  
française

A la Division des Affaires politiques  
du Département Politique fédéral

B e r n e

Monsieur l'Ambassadeur,

Malgré l'attention que les journalistes français ont dû prêter ces derniers temps aux événements importants tels que le problème du pétrole, les relations de la France avec son ancienne colonie, de même qu'au voyage du Président Pompidou en Afrique, la consultation fédérale sur le droit de vote des femmes n'est pas passée inaperçue de la presse écrite et parlée.

Le premier article mentionnant la votation populaire sur le suffrage féminin est dû à "Combat" (5.2.): "La femme suisse sera peut-être dimanche soir une citoyenne à part entière." Ce quotidien fait un bref résumé de la situation actuelle en indiquant, entre autres choses, que "la Suisse est le seul pays développé où les femmes n'ont pas le droit de vote." Il cite aussi le nouvel article constitutionnel.

Sous la plume de Jean-Claude Buhner, "Le Monde" (6.2.) relève, avant la votation: "Aujourd'hui, le suffrage féminin est reconnu aussi bien par des cantons alémaniques que romands, catholiques ou protestants, industriels ou campagnards. Non seulement le gouvernement helvétique et le Parlement, mais également la plupart des formations politiques du pays invitent cette fois-ci les citoyens à se prononcer sans équivoque en faveur de l'égalité des droits civiques. Les autorités souhaitent notamment lever une hypothèque qui les empêche de signer sans réserve la convention européenne des droits de l'homme."

Tout en soulignant que "la Suisse demeure l'un des derniers pays du monde à dénier le droit de vote aux femmes, du moins sur le plan national", l'auteur de l'article nuance son jugement ainsi qu'il suit: "Il est vrai que les Suisses peuvent faire valoir que dans les autres pays le suffrage féminin a généralement été introduit par un vote du Parlement alors que chez eux une telle décision doit être ratifiée par le peuple."

Les informations télévisées françaises ont,



- 2 -

tout au long du week-end, rappelé l'événement qui se déroulait dans notre pays et, samedi 6.2., ont fait paraître sur l'écran de la première chaîne, l'émission de Claude Torracinta durant laquelle il interviewait différentes personnalités et des citoyens suisses.

Il est naturel cependant que certains journaux se soient bornés à annoncer le résultat positif de cette consultation. Dans le cas d'un rejet du référendum, les commentaires auraient sans doute été plus denses. On ne se plaindra donc pas de leur concision!

"L'Aurore" (8.2.), dans un article non signé, relève que "par leur vote d'hier, les hommes ont décidé pour les femmes. Ce qu'elles pensaient de la question, personne n'avait songé à le leur demander. Personne, sauf M. Schwarzenbach." "L'Aurore" mentionne alors l'idée que le conseiller national zurichois avait eue en juin 1970 de consulter les femmes elles-mêmes sur leurs désirs en matière de droits politiques.

Laurent Mossu, correspondant à Genève du "Figaro" (8.2.) relève que "onze années auront été nécessaires aux citoyennes suisses pour renverser une tendance fermement conservatrice qui s'était manifestée en 1959."

Il n'a pas échappé au chroniqueur que "le résultat du vote de dimanche place dans une situation paradoxale les femmes de certains cantons qui disposent désormais des droits civiques sur le plan national, mais demeurent à l'écart des questions politiques à l'échelon régional."

La correspondante du "Monde" (9.2.) à Genève a rendu compte des résultats de la votation sans y ajouter de commentaires. Cependant, dans son billet journalier, très suivi, Robert Escarpit écrit, dans le même quotidien, ainsi que vous l'aurez sans doute noté: "On se réjouira de la brillante victoire que les femmes suisses viennent de remporter sur les hommes, ou plutôt que les hommes suisses viennent de remporter sur eux-mêmes, puisque ce sont eux qui ont librement donné le droit de vote à leurs compagnes."

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chargé d'Affaires a.i. de Suisse:

*E. Bauermeister*